

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Date de la séance : 30 mars 2026

Date d'affichage : 31 mars 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Raphaël RELANGE, Mme Annabelle FEUVRIER, Mr Dominique BARBIER, Mme Sylvie PAGNOT, Mr Fabrice HOUSER, Mr Michaël HOUSER, Mme Jessica SPAGNUOLO, Mr Hervé BILLOD-LAILLET, Mme Séverine LOUVET, Mme Audrey CUENOT, Mr Brice SERGENT, Mme Syria HAKKAR

Absents excusés : Mr Jérôme RONDOT, Mme Soline ORY

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mr Raphaël RELANGE

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 20 mars 2026.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout d'un point :

- Désignation des élus PNR

1° ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir fait un tour de table, il est décidé que les séances du Conseil municipal auront lieu, sauf cas exceptionnel les lundis soir à 20h15.

M. le Maire rappelle les engagements pris par les conseillers et les adjoints lors de leur élection, soit :

- Présence obligatoire aux séances du Conseil municipal, des commissions et des organismes dont ils sont membres représentants de la collectivité sauf excuse valable (travail, maladie, congé, etc.). En cas d'absence, il est demandé aux conseillers de bien vouloir avertir le plus rapidement possible le secrétariat de mairie. En cas d'absence il est rappelé que le conseiller absent peut donner procuration à un autre membre du Conseil.

- Engagement de représentation des intérêts communaux, de discrétion et de réserves, de respect des valeurs démocratiques et républicaines, de participation à toutes les actions organisées par la municipalité.

2° SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

Le conseil municipal doit désigner deux délégués titulaires ainsi que deux délégués suppléants auprès du Syndicat des Eaux du Haut Plateau du Russey, pour que notre commune soit représentée au sein du Conseil Syndical. Le Président du SIE Plateau du Russey et son bureau votent et prennent les décisions utiles au bon fonctionnement d'un service utile pour plus de 16.000 habitants desservis en eau potable.

Mr HOUSER Michaël et Mr BARBIER Dominique se portent candidats en tant que titulaires : après un vote de 13 votants à bulletin secret, il résulte 13 voix pour.

Mr HOUSER Fabrice et Mme FEUVRIER Annabelle se portent candidats en tant que suppléants : après un vote de 13 votants à bulletin secret, il résulte 13 voix pour.

A l'unanimité des membres présents, Mr HOUSER Michaël et Mr BARBIER Dominique sont élus délégués titulaires au sein du SIE pour notre commune.

A l'unanimité des membres présents, Mr HOUSER Fabrice et Mme FEUVRIER Annabelle sont élus délégués suppléants au sein du SIE pour notre commune.

3° INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités du maire et des adjoints sont fixées en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement égal à 4110,52€)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum.

Monsieur le Maire refuse cette indemnité fixée au maximum et souhaite la fixer à un montant inférieur conformément à l'article 92 2° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, soit 31% du montant maximum brut mensuel des indemnités de fonction des élus locaux selon le décret en vigueur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'indemnité du Maire fixée :

- à 31% du montant maximum brut mensuel des indemnités de fonction des élus locaux selon le décret en vigueur, à compter du 20 mars 2026.

Il convient également de délibérer concernant l'indemnité des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose un taux de 7,50% pour le 1^{er} adjoint et 5,65% pour la 2^{ème} adjointe.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, l'indemnité des adjoints au Maire fixée :

- à 7,5% du montant maximum brut mensuel des indemnités de fonction des élus locaux selon le décret en vigueur à compter de la date du 20 mars 2026.
- A 5,65% du montant maximum brut mensuel des indemnités de fonction des élus locaux selon le décret en vigueur à compter de la date du 20 mars 2026.

4° COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire présente le fonctionnement des commissions et leur intervention lors des séances du conseil municipal. Désormais, celles-ci se composent ainsi :

Commission finance-budget

Responsable : CLÉMENCE Éric

Membres : RELANGE Raphaël
FEUVRIER Annabelle

Commission voirie-accessibilité-bâtiment

Responsable : FEUVRIR Annabelle

Membres : HOUSER Fabrice
SERGENT Brice
SPAGNUOLO Jessica
HOUSER Michaël

Commission urbanisme-PLU-terrain d'aisance

Responsable : FEUVRIER Annabelle

Membres : RONDOT Jérôme
SPAGNUOLO Jessica
BILLOD-LAILLET Hervé
SERGENT Brice

Commission vie associative-sport-culture

Responsable : RELANGE Raphaël

Membres : HAKKAR Syria
CUENOT Audrey
PAGNOT Sylvie

Commission scolarité-éducation-jeunesse

Responsable : CUENOT Audrey

Membres : ORY Soline
HAKKAR Syria
SPAGNUOLO Jessica

Commission forêt-bois-agriculture

Responsable : RONDOT Jérôme

Membres : BILLOD-LAILLET Hervé
SERGENT Brice
LOUVET Séverine
RELANGE Raphaël

Commission fleurissement-embellissement

Responsable : HOUSER Michaël

Membres : ORY Soline
LOUVET Séverine
PAGNOT Sylvie

Commission gestion des salles communales

Responsable : RELANGE Raphaël

Membres : Tous les conseillers municipaux

Commission appels d'offres

Titulaires : FEUVRIER Annabelle
CUENOT Audrey

Suppléants : HOUSER Fabrice
HAKKAR Syria

Commission contrôle des listes électorales

Responsable : ORY Soline

Membres : Les membres sont non élus

Commission voirie - routes

Responsable : BILLOD-LAILLET Hervé

Membres : SERGENT Brice
BARBIER Dominique
RELANGE Raphaël

Commission patrimoine - cimetière

Responsable : BARBIER Dominique

Membres : ORY Soline
PAGNOT Sylvie
BILLOD-LAILLET Hervé

5° DELEGATION DES POUVOIRS DU MAIRE

- En matière d'état civil

Conformément à l'article L.222-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « le Maire et les Adjointes sont officiers d'état civil » et à l'article L.2122-18 du CGCT qui prévoit que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal », Monsieur le Maire informe qu'il a souhaité déléguer les fonctions d'officiers d'état civil à Raphaël RELANGE, 1^{er} adjoint et à Mme Annabelle FEUVRIER, 2^{ème} adjointe par un arrêté en date du 30 mars 2026.

- A la demande du service de gestion comptable de Morteau,

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal délègue tout ou partie des attributions en matière de comptabilité (réalisation et gestion d'emprunts ou de lignes de trésorerie, acceptation d'admission en non-valeur...), d'urbanisme (droit de préemption, aliénation, avis préalables sur les opérations menées, exercer le droit de propriété...), d'assurance (passer et négocier les contrats), de gestion des concessions du cimetière, de justice (intenter des actions ou défendre la commune dans des actions menées), droit d'expropriation (exercer le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique), de subventions (demander ou donner).

En cas d'empêchement du Maire, le conseil municipal décide que ces délégations seront :

- ✓ Repises par le conseil municipal
- ✓ Exercées par un adjoint Mr RELANGE Raphaël

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les délégations, et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document s'y rapportant.

6° NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

Lors de la réunion d'installation du conseil municipal, Mr Raphaël Relange a souhaité présenter sa démission pour ne pas siéger à la Communauté de Communes du Plateau du Russey.

Mr le Président de la CCPR ayant accepté la démission de Mr Relange, Mme Annabelle FEUVRIER peut désormais siéger à la CCPR.

7° DESIGNATION DES ELUS AU PARC NATUREL RÉGIONAL

En 2020, notre commune a décidé d'adhérer au Parc Naturel Régional du Doubs Horloger. Afin que nous soyons représentés au sein du PNR, selon notre population, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le délégué titulaire disposera d'une voix délibérante au sein du comité syndical.

À la suite des élections municipales, la commune doit désigner des nouveaux élus amenés à siéger au sein du Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Mme LOUVET Séverine se porte candidate en tant que titulaire : après un vote de 13 votants à bulletin secret, il résulte 13 voix pour.

A l'unanimité des membres présents, Mme LOUVET Séverine est élue déléguée titulaire au sein du PNR pour notre commune.

Mme CUENOT Audrey se porte candidate en tant que suppléante : après un vote de 13 votants à bulletin secret, il résulte 13 voix pour.

A l'unanimité des membres présents, Mme CUENOT Audrey est élue déléguée suppléante au sein du PNR pour notre commune.

8° DIVERS

Dates à retenir

- 25 avril : nettoyage du village (en partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau du Russey)
- 8 mai : commémoration au Monument aux Morts de Saint-Julien
- 12 juin : repas de la fête des mères à la salle La Campagne
- 11 novembre : commémoration au Monument aux Morts de Bonnéage

Bulletin municipal

Un bulletin municipal paraîtra 2 fois par an. Mme Syria HAKKAR en sera responsable. La date de 1^{ère} parution reste à définir.

Miroir

Demande pour mettre un miroir à l'intersection mairie / RD437 pour plus de visibilité

Tout de table

- Mr Dominique BARBIER propose un 1^{er} jet du blason des Fontenelles
- Mr Raphaël RELANGE transmet le planning des réservations des salles à chaque conseiller afin que chacun puisse réfléchir à ses disponibilités
- Une communication sera faite pour indiquer où se trouve le défibrillateur.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Syndicat intercommunal des eaux du haut plateau du Russey
2. Indemnités des élus
3. Commissions communales
4. Délégation des pouvoirs du maire
5. Désignation des élus au PNR

La séance est levée à 23h05

Fait en séance les jours, mois et an susdits